

**FICHE EXPLICATIVE DETAILLEE**  
**CREATION D'OPERATION – ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE RUE BARBAROUX, COMMUNE DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES**

**1. Objet**

La Métropole d'Aix-Marseille Provence, compétente en matière d'Aménagement de l'Espace Métropolitain et de Développement Economique, a engagé la programmation d'opérations d'aménagement destinées au développement de l'action économique.

**2. Descriptif de l'opération**

La Métropole d'Aix-Marseille a identifié un terrain, situé sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues, d'une superficie d'environ 2 hectares et qui pourrait accueillir un programme immobilier destiné à l'accueil d'entreprises artisanales et petites industries.

Ce terrain est situé rue Barbaroux, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues. Il est très bien desservi puisqu'accessible directement par la rue Barbaroux. Il est classé au PLU actuel en zonage UD2 qui permet la réalisation d'activités économiques.

Ce site serait ainsi destiné à l'accueil de locaux d'activités économiques pour des PME-PMI, et pourrait avoir un effet de levier très favorable pour la revitalisation de l'actuelle petite zone d'activité.

Ce terrain est actuellement une propriété de la société TOTAL, qui serait prête à le céder au prix de 60 € le m2 soit au prix global de 1 200 000 € HT.

Des études et sondages de sols sont en cours. La dépollution éventuelle sera à la charge de la société TOTAL.





**3. Calendrier prévisionnel avec phasage des principales étapes préalables au démarrage :**

**Dernier trimestre 2017 :** sondages et études de sols

**2018 :** acquisition du terrain TOTAL

**3<sup>ème</sup> trimestre 2018 :** Appel à projet pour la réalisation d'un village d'activités

**4. Montant de l'opération et crédits de paiement prévisionnels :**

Les coûts prévisionnels estimés d'acquisition s'élèvent à 1 200 000 €

**Année 2018 :** 1 200 000 €

**5. Fiche d'impact / coût de fonctionnement ultérieur sur 5 années :**

Aucun impact puisque la Métropole d'Aix-Marseille Provence désignera un opérateur pour la réalisation de ce village d'activités

**6. Financements extérieurs susceptibles d'être mobilisés :**

Sans objet

# RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

## Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 14 Décembre 2017

5248

### ■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour l'acquisition d'un terrain, situé rue Barbaroux à châteauneuf-les-Martigues

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille Provence, compétente en matière d'Aménagement de l'Espace Métropolitain et de Développement Economique, a engagé la programmation d'opérations d'aménagement destinées au développement de l'action économique.

La Métropole d'Aix-Marseille Provence a identifié un terrain, situé sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues, d'une superficie d'environ 2 hectares et qui pourrait accueillir un programme immobilier destiné à l'accueil d'entreprises artisanales et petites industries.

Ce terrain est situé rue Barbaroux, sur la commune de Châteauneuf les Martigues, il est très bien desservi puisqu'accessible directement par la rue Barbaroux, classé au PLU actuel en zonage UD2 qui permet la réalisation d'activités économiques.

Ce site serait ainsi destiné à l'accueil de locaux d'activités économiques pour des PME-PMI, et pourrait avoir un effet de levier très favorable pour la revitalisation de l'actuelle petite zone d'activité.

En accord avec le Maire de Châteauneuf les Martigues, cette opération, qui pourrait prendre la forme d'un « Village d'entreprises », s'inscrit dans l'agenda du développement économique de la métropole.

En outre dans le contexte du CVDES (Convention Volontaire de Développement Economique et Social) cette opération appuierait la volonté de Total de créer un développement économique en permettant la réalisation de ce « Village d'entreprises ».

Ce terrain est actuellement la propriété de la société TOTAL, qui serait prête à le céder au prix de 60 € le m2 soit un prix global de 1 200 000 €.

Des études et sondages de sols sont en cours. La dépollution éventuelle sera à la charge de la société TOTAL.

La Métropole d'Aix-Marseille désignera par la suite un opérateur qui sera chargé de réaliser un programme immobilier destiné à l'accueil de ces entreprises.

Il est en conséquence proposé la création et l'affectation d'une opération pour l'acquisition de ce terrain, situé rue Barbaroux, pour un montant de 1 200 000 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La nécessité de disposer d'une opération d'investissement sur le Budget Principal pour procéder à l'acquisition du terrain situé rue Barbaroux, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation d'une opération d'investissement au budget principal de la Métropole d'un montant total de 1 200 000 € HT en vue de l'acquisition d'un terrain, situé rue Barbaroux, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget EST du CT1 de la Métropole – Nature 2111- Fonction 515

L'échéancier des crédits des paiements s'établit comme suit :

**Année 2018 : 1 200 000 €**

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY